



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 18887

## Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la nécessité de fixer une Journée nationale du souvenir de la guerre en Algérie. Malgré le vote positif de l'Assemblée nationale fixant cette date au 19 mars, jour du cessez-le-feu, le 22 janvier 2002, aucune date n'a pour l'heure été retenue. Une nouvelle commission, réunie autour de M. Favier, a été chargée par le Gouvernement de trouver une date consensuelle. Le choix de cette commission se serait arrêté sur le 5 décembre, jour de l'inauguration en 2002 du mémorial national, alors que cette date n'a aucune signification historique et symbolique. Il considère nécessaire d'officialiser la date du 19 mars comme Journée nationale du souvenir de la guerre d'Algérie. Car le 19 mars est la date du cessez-le-feu, et il est naturel de choisir la date du cessez-le-feu d'un conflit pour en garder la mémoire, comme cela a été fait pour les deux guerres de 1914-1918 et de 1939-1945. Les dates de cessation des hostilités, qui ont porté les espérances de paix de nombreux combattants, portent une réelle charge symbolique. Le 19 mars cristallise donc la mémoire de la fin de la guerre en Algérie. En l'absence de toute autre date aussi symbolique que le 19 mars, il lui demande donc de proposer à la représentation nationale de retenir le 19 mars comme Journée nationale du souvenir de la guerre en Algérie.

## Texte de la réponse

Les anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord souhaitent voir le souvenir de ces heures douloureuses et de ceux qui sont morts pour la France honoré au cours d'une journée nationale. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants considère qu'il revient d'abord au monde combattant d'aboutir à un accord sur cette demande légitime. Il n'appartient pas à l'Etat d'imposer une solution qui ne manquerait pas d'encourager de nouvelles polémiques et de rouvrir les blessures du passé. Afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un tel accord, le secrétaire d'Etat a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission composée des présidents des principales associations représentatives des anciens combattants. Il l'a chargée de proposer une date pour la commémoration de la guerre d'Algérie. Cette commission s'est réunie les 6 novembre et 22 janvier derniers. Les conclusions de ses travaux ont été remises par M. Favier au secrétaire d'Etat aux anciens combattants. La proposition de la commission Favier est de retenir le 5 décembre comme journée d'hommage à la mémoire des « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Ce jour-là, en effet, lors de l'inauguration par le Président de la République du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, un hommage national, unanime et solennel a été rendu aux morts pour la France en Afrique du Nord. Le Gouvernement étudie actuellement les suites qu'il apportera aux conclusions de la commission Favier.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18887

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 mai 2003, page 4004

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6019